## 21434Ha

								21434H	
USAGES AUTORISÉS									
HABITATION			T	Type de bâtiment					
		Iso	olé	Jumelé	En rangée	1			
		Nom	bre de loge	ments autorisés	par bâtiment	Localisat	ion	Projet d'ensemble	
H1 Logement	Mini		Į.	1	1				
	Maxir	num 2	2	1	2				
nombre maximal de bâtiments dans une rangée					4				
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE									
R1 Parc									
BÂTIMENT PRINCIPAL									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minima	ale maxim	ale minimal	maximal	2 ch. ou + ou	3 ch. ou + ou	
DIMENSIONS GÉNÉRALES	7.0			10.5			85m² ou +	105m² ou +	
	7.9 m			12.5 r	n	3			
DIMENSIONS PARTICULIÈRES									
H1 Jumelé 1 logement	6 m								
H1 En rangée 1 à 2 logements	6 m				ours Marge				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge Marge latérale		Largeur combinée des cours latérales		POS minimal	Pourcentage d'aire verte		
	Wange avant	internie		laterares			minimale	d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m	3 m		6 m	9 m		20 %		
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES									
H1 Jumelé 1 logement	6 m	3 m					15 %		
NORMES DE DENSITÉ	Superficie maxima			male de plancher		Nombre de logements à l'hectare			
	Vente au détail		Administration		on	Minimal		Maximal	
Ru 2 E f	Par établissemen				t				
	2200 m²	2200 m <sup>2</sup> 2200 m <sup>2</sup>		1100 m²		30 log/ha			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	<u>,                                      </u>	<u>'</u>	•		•		•		
La distance maximale entre la marge avant et la façade p	rincipale d'un bâtimer	nt principal e	st de 1,5 m	nètre - article 3	351				
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU	J <b>DÉCHARGEMEN</b>	T DES VÉH	IICULES						
ТҮРЕ									
Axe structurant B									
ENSEIGNE									
ТҮРЕ									
Type 1 Général									